

Nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS): adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne

2007/0038(COD) - 20/02/2008 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement (CE) n° 1059/2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 176/2008 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1059/2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

CONTENU : le règlement (CE) n° 1059/2003 a établi une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (dénommée la «NUTS») pour les États membres de l'Union. Il a ensuite été modifié par le règlement (CE) n° 1888/2005 du Parlement européen et du Conseil en raison de l'élargissement de l'Union à dix nouveaux États membres en 2004.

Eu égard à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne, le présent règlement définit la nomenclature des unités territoriales aux fins de l'établissement des statistiques communautaires pour ces nouveaux États membres.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 06/03/2008.